



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 57 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises

par la Conférence des Nations Unies

sur les établissements humains (Habitat II)

et renforcement du Programme des Nations Unies

pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2007/58)** pour qu'elle l'examine à sa soixante-deuxième session au titre du point 57 de l'ordre du jour, conformément à la décision 2007/249 du Conseil économique et social.

* A/62/150.

** Le document E/2007/58 a été distribué à part.

